

Bourse de mobilité internationale du SIRIC Montpellier Cancer







Règlement pour la constitution du dossier et l'instruction de la demande de bourse

Dans le cadre de ses actions en faveur des coopérations internationales de recherche et d'enseignement supérieur, le SIRIC Montpellier Cancer a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à promouvoir l'émergence à Montpellier d'un parcours international de formation à la recherche en cancérologie.

La bourse du SIRIC Montpellier Cancer s'adresse à des étudiants en provenance de l'étranger s'inscrivant au Master 2 Recherche BioMed co-habilité par l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2. Les étudiants doivent avoir suivi leur cursus universitaire antérieur à l'étranger.

Critères de sélection

La bourse est attribuée par le comité d'évaluation du SIRIC Montpellier Cancer selon les critères suivants :

-  Qualité du cursus académique (*curriculum vitae* et lettres de recommandations)
-  Obtention d'un Master 1 ou diplôme équivalent en médecine, pharmacie ou biologie au cours d'un cursus universitaire antérieur à l'étranger
-  Acceptation dans le parcours "Contrôle du déterminisme cellulaire et Cancer » et dans le sous-parcours « Cancer » avec inscription à deux UE sur les trois suivantes :
 - "Cell fate and plasticity"
 - "Preclinical and clinical aspects of cancer treatment"
 - "Principles of cancer biology"
-  Acceptation de l'étudiant dans un laboratoire de recherche affilié au SIRIC Montpellier Cancer
-  Mobilité internationale d'une durée de 10 mois minimum
-  Maîtrise de l'anglais

Le bénéficiaire s'engage à suivre assidûment sa formation et à effectuer son stage pendant la durée convenue sous peine de perdre le bénéfice de sa bourse.

L'étudiant s'engage à transmettre son rapport de fin de stage au SIRIC Montpellier Cancer dans les trois mois suivant la fin de son stage.

Dispositions financières

Cette bourse est destinée à apporter aux étudiants sélectionnés une aide financière pouvant aller jusqu'à 5 000 euros pour la durée de l'année universitaire. Le SIRIC financera le candidat lauréat sous forme d'une allocation mensuelle de 625 euros pour une durée de 8 mois.

Modalités de soumission

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis pour permettre l'évaluation de la proposition. Il est recommandé de fournir un dossier de candidature rédigé en anglais. Pour les certificats d'enseignement supérieur et relevés de note, une traduction en anglais ou en français pourra être demandée.

Le dossier complet doit être adressé sous format électronique à l'adresse suivante : Siric.Montpellier@icm.unicancer.fr

Contacts

- Pour tout renseignement sur la bourse, contactez :
 - Marie-Alix Poul : +33. 4.67.61.24.04; marie-alix.poul@univ-montp2.fr
 - William Jacot: +33. 4.67.61.23.39; william.jacot@icm.unicancer.fr
- Pour tout renseignement sur le Master 2 R BioMed : <http://master.igmm.cnrs.fr/www>